

AFRICA

ECOSYSTEM AND RELIC CULTURAL LANDSCAPE
OF LOPE-OKANDA

GABON



WORLD HERITAGE NOMINATION – IUCN TECHNICAL EVALUATION

ECOSYSTEM AND RELIC CULTURAL LANDSCAPE OF LOPÉ-OKANDA (GABON) – ID No. 1147 Rev

Background note: The IUCN Technical Evaluation of the Ecosystem and Relic Cultural Landscape of Lopé-Okanda, nominated by Gabon as a mixed property and cultural landscape in 2004, was presented to the 29th session of the World Heritage Committee (Durban, 2005). IUCN's evaluation noted that the property had the potential to meet natural criterion (ii) (now ix).

At its 29th session, the World Heritage Committee decided (Decision 29 COM 8B.17) to refer the nomination back to the State Party, on the basis of natural values, in order “to allow the State Party to provide an improved comparative analysis that demonstrates the outstanding universal value of the property, considering other protected areas in Gabon and the region, and in relation to detailed inventories of fauna and flora, as available.” At its 30th session, IUCN presented a second evaluation of this property, based on an updated nomination submitted on 30 January 2006, reaffirming the potential of the property to meet criterion (ix) but noting that the case was not fully supported by the comparative analysis included in the updated nomination. The Committee decided (Decision 30 COM 8B.29) to refer the nomination back to the State Party in order to allow the State Party to provide a comprehensive global comparative analysis that demonstrates the outstanding universal value of the property and to address the need for increased management capacity. After the 30th session of the Committee, IUCN and the World Heritage Centre provided additional technical guidance to the State Party on how to enhance the comparative analysis of the nomination.

1. ADDITIONAL INFORMATION

The State Party submitted on 31 January 2007 a new revised nomination including a comprehensive global comparative analysis supported by detailed inventories of flora and fauna. Additional information was also provided on efforts to increase the management capacity at the property to ensure the effective implementation of the management plan.

2. EVALUATION OF ADDITIONAL INFORMATION

The new revised nomination contains a comprehensive comparative analysis of the nominated property with other protected areas in Gabon as well as with comparable World Heritage properties in the region and worldwide. This analysis is supported by detailed inventories of flora and fauna. IUCN's evaluation of the new revised nomination in relation to Decision 30 COM 8B.29 of the Committee is as follows:

The new revised nomination convincingly demonstrates the case for the outstanding universal value of the nominated property. Key arguments to highlight are:

a) The dynamic environmental and ecological processes that have led to the co-existence of forest and savannah ecosystems in the nominated property are outstanding and ongoing. Similar processes have occurred in other areas of the Congo Basin, the Amazon Basin and forest areas of East Asia, but in these areas rainforest has re-colonized almost all the space previously occupied by savannah after the Pleistocene, resulting in dense forest ecosystems. However, due to the relatively dry conditions prevailing in the area where the nominated property is located, the rainforest could not re-colonize all the space occupied by savannah; thus resulting in an unusual

interface between dense and well conserved tropical rainforest and relict savannah environments, and a very important manifestation of evolutionary processes in terms of species and habitat adaptation to post-glacial climatic changes.

b) The diversity of habitats present in the nominated property is the result of natural processes and also the long-term interaction between man and nature. The property contains 6 types of savannahs and 17 types of forests in a relatively small area; adding to its uniqueness.

c) The diversity of habitats and the complex relationship between forest and savannah ecosystems have favourably influenced species richness and abundance; notably the large populations of gorillas and elephants. However, the influence of the habitat diversity has been even more important for the speciation of the flora. While a vast area of the nominated property is still to be surveyed and researched, over 1,550 plant species have been recorded to date. In the last 20 years over 40 plant species have been described, all of them never recorded before in Gabon. Based on the results of ongoing floristic surveys and research it is anticipated that the number of plant species recorded for the nominated property could reach 3,000 – 3,500, making the nominated property one of the most outstanding areas in relation to floristic

diversity and complexity in the Congo Rainforest Biogeographic Region.

In relation to the conditions of integrity the following points need to be highlighted:

- a) The detailed long-term management plan (2006-2010) and zoning for the property have been finalized and adopted in August 2006. The plan has been agreed between many partners: *le Conseil National des Parcs Nationaux* (CNPN), the Ministry of Economic Forestry, Ministry of Culture, Wildlife Conservation Society (WCS), Zoological Society of London (ZSL), the EU, US Forest Service, *le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale* (RAPAC) and others. Amongst the objectives of the plan are the conservation, inventory and monitoring of the unique mosaic of habitats with their key species; multidisciplinary research synthesising biological and socio-economic knowledge about the property; resolving conflicts from competing interests; raising awareness amongst local people on the importance of conserving this property and to involve them in its management; and developing innovative ecotourism. The basic zones are the central core zone, i.e. the existing Lopé National Park, and its extended 5 km-wide buffer zone which includes the historic complexes. These have been further divided into zones for Special Protection, Tourism and Sport Fishing, Sacred Places, Light Infrastructure, Heavy Infrastructure (for future park-related development), Research, and Natural and Cultural Sanctuaries. IUCN believes that the plan is comprehensive and will provide an excellent guide to the protection and management of the natural values and resources contained in the nominated property.
- b) At the end of 2006, the number of permanent rangers working in the park was increased from 6 to 9, which adds to the 55 rangers from WCS and ZSL working in the Park. The State Party has also created a station in Iboundji that is in charge of controlling the southern sector of the park. In addition, training activities have been implemented in 2006 to enhance the capacity of the park's staff to better understand the interactions between the existing natural and cultural values, thus enabling them to enhance their performance and effectiveness in relation to conservation and environmental education activities with local communities.
- c) A new national Law on National Parks is expected to be approved during 2007. This law will create a National Parks Agency and foresees increasing the number of permanent staff working in national parks, including in the nominated property. This law has provisions to ensure better coordination between the field staff working for the institutions dealing with forest conservation, water resources and the local police (which will be involved in controlling and patrolling activities in the park), and will provide additional human and institutional resources to the protection and management of the nominated property.

In conclusion, IUCN considers that the new revised nomination convincingly demonstrates the case for the outstanding universal value of the nominated property and meets the conditions of integrity as required under the Operational Guidelines.

In addition, IUCN would like to congratulate the State Party for its commitment in promoting this nomination and providing an excellent and comprehensive global comparative analysis as requested under the Operational Guidelines.

3. APPLICATION OF CRITERIA / STATEMENT OF OUTSTANDING UNIVERSAL VALUE

The property has been nominated as a mixed property and a cultural landscape. Its natural values are proposed for inscription on the basis of criteria (ix) and (x). IUCN considers that the nominated property meets these criteria and proposes the following Statement of Outstanding Universal Value:

The Ecosystem and Relic Cultural Landscape of Lopé-Okanda represents an unusual interface between dense and well conserved tropical rainforest and relict savannah environments. A greater number of threatened species of large mammals find their last refuge in Lopé-Okanda than in any other comparable rainforest area in the Congo Rainforest Biogeographical Province. The property also preserves a record of biological evolution over the last 15,000 years of the still extant rainforest-savannah transition zone.

Criterion (ix): Ecological and biological processes

The nominated property demonstrates an unusual interface between forest and savannah environments, and a very important manifestation of evolutionary processes in terms of species and habitat adaptation to post-glacial climatic changes. The diversity of species and habitats present are the result of natural processes and also the long-term interaction between man and nature.

Criterion (x): Biodiversity and threatened species

The diversity of habitats and the complex relationship between forest and savannah ecosystems have contributed to a high biological diversity particularly in relation to the property's flora, making it one of the most outstanding areas in relation to floristic diversity and complexity in the Congo Rainforest Biogeographical Province. Over 1,550 plant species have been recorded, including 40 never recorded before in Gabon, and it is anticipated that once all the floristic surveys and research are completed the number of plant species could reach over 3,000.

Conditions of Integrity, Protection and Management

The property is of sufficient size to maintain the long-term ecological viability of its habitats and ecosystems. The conservation and management of the property is guided by a management plan for the period 2006-2011 which is supported by international cooperation, particularly through a number of international and national NGOs.

Conservation and management of the property also benefits from a number of transboundary cooperation initiatives. Key management issues include the need to resolve conflicts from competing interests, and to raise awareness amongst local people on the importance of conserving this property and to involve them in its management. Control and regulation of commercial poaching is of priority as well as the need to fully enforce regulations banning commercial logging within the property. Additional financial, logistical and human resources need to be obtained to ensure the effective management of the property and its buffer zone.

4. RECOMMENDATIONS

IUCN recommends that the World Heritage Committee **inscribes** the Ecosystem and Relic Cultural Landscape of Lopé-Okanda, Gabon, on the World Heritage List on the basis of criteria (ix) and (x).

IUCN recommends that the World Heritage Committee congratulates the State Party on its efforts to secure international support for the management of Lopé National Park and commends the support provided by the EU, through the ECOFAC programme, and NGOs, in particular the Wildlife Conservation Society.

IUCN also recommends that the World Heritage Committee requests the State Party to inform the World Heritage Centre and IUCN on the approval of the new proposed Law on National Parks and on measures taken towards its enforcement in order to enhance the effective long-term conservation and management of the property.

AFRIQUE

ECOSYSTÈME ET PAYSAGE CULTUREL RELIQUE
DU LOPÉ-OKANDA

GABON



CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L’UICN

ÉCOSYSTÈME ET PAYSAGE CULTUREL RELIQUE DE LOPÉ-OKANDA (GABON) – ID No. 1147 Rev

Note d’introduction : L’évaluation technique par l’UICN de l’Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda, proposé par le Gabon en tant que bien mixte et paysage culturel en 2004, a été présentée à la 29e session du Comité du patrimoine mondial (Durban, 2005). Dans son évaluation, l’UICN notait que le bien avait le potentiel de remplir le critère naturel (ii) (aujourd’hui ix).

À sa 29e session, le Comité du patrimoine mondial a décidé (Décision 29 COM 8B.17) de renvoyer la proposition à l’État partie, au titre des valeurs naturelles, en vue de « *permettre à l’État partie de présenter une meilleure analyse comparative qui démontre la valeur universelle exceptionnelle du bien, en prenant en considération d’autres aires protégées au Gabon et dans la région, et par rapport à des inventaires détaillés de faune et de flore, s’ils sont disponibles* ». À la 30e session, l’UICN a présenté une deuxième évaluation de ce bien, basée sur une proposition actualisée et soumise le 30 janvier 2006, et réaffirmant que le bien avait le potentiel de remplir le critère (ix), ajoutant toutefois que l’analyse comparative contenue dans la proposition actualisée ne justifiait pas l’inscription de manière convaincante. Le Comité a décidé (Décision 30 COM 8B.29) de renvoyer la proposition à l’État partie pour lui permettre de fournir une analyse comparative mondiale complète démontrant la valeur universelle exceptionnelle du bien et de renforcer les capacités de gestion. Après la 30e session du Comité, l’UICN et le Centre du patrimoine mondial ont fourni des orientations techniques supplémentaires à l’État partie pour l’aider à améliorer l’analyse comparative de la proposition.

1. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Le 31 janvier 2007, l’État partie a soumis une nouvelle proposition révisée comprenant une analyse comparative complète et mondiale, par rapport à des inventaires détaillés de faune et de flore. Des informations complémentaires étaient également fournies concernant les efforts déployés pour améliorer la capacité de gestion du bien afin de garantir l’application efficace du plan de gestion.

2. ÉVALUATION DE L’INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

La nouvelle proposition révisée contient une analyse comparative complète du bien proposé avec d’autres aires protégées du Gabon ainsi qu’avec des biens du patrimoine mondial comparables, de la région et du monde entier. Cette analyse a été soutenue par des inventaires détaillés de la flore et de la faune. L’évaluation par l’UICN de la nouvelle proposition révisée, par rapport à la Décision 30 COM 8B.29 du Comité est la suivante :

La nouvelle proposition révisée démontre de manière convaincante la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé. Les arguments fondamentaux qu’il convient de souligner sont :

a) Les processus écologiques et environnementaux dynamiques qui ont favorisé la coexistence d’écosystèmes de forêt et de savane dans le bien proposé sont exceptionnels et se poursuivent. Des processus semblables existent dans d’autres régions du bassin du Congo et du bassin de l’Amazone, ainsi que dans des régions forestières d’Asie de l’Est mais, dans ces régions, après le Pléistocène, la forêt ombrophile a recolonisé presque tout l’espace précédemment occupé par la savane pour donner des écosystèmes de forêts

denses. Or, en raison des conditions relativement sèches qui prévalent dans la région où se trouve le bien proposé, la forêt ombrophile n’a pas pu recoloniser tout l’espace occupé par la savane ; il en est résulté une interface inhabituelle entre une forêt tropicale ombrophile dense et bien conservée et un milieu de savane relique, ainsi qu’une manifestation très importante de processus de l’évolution, du point de vue de l’adaptation des espèces et des habitats à des changements climatiques post-glaciaires.

b) La diversité des habitats présents dans le bien proposé est le résultat de processus naturels ainsi que d’une interaction très ancienne entre l’homme et la nature. Le bien compte six types de savanes et 17 types de forêts sur une superficie relativement limitée ; ce qui renforce son caractère unique.

c) La diversité des habitats et les relations complexes entre les écosystèmes de forêt et de savane ont eu une influence favorable sur la richesse et l’abondance des espèces, en particulier les grandes populations de gorilles et d’éléphants. Toutefois, l’influence de la diversité des habitats a été encore plus déterminante pour la spéciation de la flore. Une vaste partie du bien proposé doit encore faire l’objet d’études et de recherches mais, à ce jour, plus de 1550 espèces de plantes ont été

recensées. Depuis 20 ans, plus de 40 espèces de plantes ont été décrites : aucune d'entre elles n'avait jamais encore été enregistrée au Gabon. D'après les résultats des études et travaux de recherche qui se poursuivent sur la flore, on pense que le nombre d'espèces de plantes qui seront recensées dans le bien proposé pourrait atteindre 3000 – 3500, ce qui en ferait un des sites les plus exceptionnels du point de vue de la diversité et de la complexité de la flore dans la Région biogéographique des forêts ombrophiles du Congo.

En ce qui concerne les conditions d'intégrité, il convient de souligner les points suivants :

- a) Le plan de gestion détaillé à long terme (2006-2010) et le zonage du bien ont été terminés et adoptés en août 2006. Le plan est le fruit d'un accord entre de nombreux partenaires : *le Conseil National des Parcs Nationaux* (CNP), le Ministère de la foresterie économique, le Ministère de la Culture, la Wildlife Conservation Society (WCS), la Zoological Society of London (ZSL), l'UE, le US Forest Service, *le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale* (RAPAC), entre autres. Parmi les objectifs du plan il y a la conservation, l'inventaire et le suivi de la mosaïque unique des habitats avec leurs espèces clés ; la recherche pluridisciplinaire pour faire la synthèse des connaissances biologiques et socioéconomiques relatives au bien ; la résolution des conflits entre intérêts concurrents ; la sensibilisation des populations locales à l'importance de la conservation de ce bien et de leur participation à sa gestion ; et la conception d'un écotourisme novateur. Les principales zones sont la zone centrale, c'est-à-dire le Parc national de la Lopé et sa zone tampon étendue, de 5 km de large, qui comprend les complexes historiques. Celles-ci ont été subdivisées en zones de : protection spéciale, tourisme, pêche sportive, lieux sacrés, infrastructures légères, infrastructures lourdes (pour le développement futur associé au parc), recherche et sanctuaires naturel et culturel. L'UICN a la conviction que le plan est complet et sera un excellent guide pour la protection et la gestion des valeurs naturelles et des ressources contenues dans le bien proposé.
- b) Fin 2006, le nombre de gardes permanents travaillant dans le parc est passé de six à neuf, venant s'ajouter aux 55 gardes de la WCS et de la ZSL qui travaillent déjà dans le parc. L'État partie a également créé un poste à Iboundji pour surveiller le secteur sud du parc. De plus, des activités de formation ont été mises en œuvre en 2006 pour que le personnel du parc comprenne mieux les interactions entre les valeurs naturelles et culturelles du bien et puisse s'acquitter, mieux et plus efficacement, de ses tâches relatives à la conservation et aux activités d'éducation à l'environnement des communautés locales.
- c) Une nouvelle loi sur les parcs nationaux devrait être approuvée courant 2007. Elle créera une agence nationale des parcs et prévoira l'augmentation du nombre de permanents

travaillant dans les parcs nationaux, y compris dans le bien proposé. Cette loi comprend des dispositions visant à garantir une meilleure coordination entre le personnel de terrain travaillant pour les institutions chargées de la conservation des forêts et des ressources d'eau et la police locale (qui participera aux activités de patrouille et de contrôle dans le parc) et à fournir des ressources humaines et institutionnelles supplémentaires pour la protection et la gestion du bien proposé.

En conclusion, L'UICN considère que la nouvelle proposition révisée démontre de manière convaincante la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé et remplit les conditions d'intégrité requises par les Orientations.

En outre, L'UICN souhaite féliciter l'État partie pour sa détermination à promouvoir cette proposition et à fournir une excellente analyse comparative complète et mondiale comme l'exigent les Orientations.

3. APPLICATION DES CRITÈRES / ATTESTATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Le bien est proposé en tant que bien mixte et paysage culturel. Ses valeurs naturelles sont proposées pour inscription sur la base des critères (ix) et (x). L'UICN considère que le bien proposé remplit ces critères et propose l'attestation de valeur universelle exceptionnelle suivante :

L'Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda représente une interface inhabituelle entre une forêt tropicale humide dense et bien conservée et des milieux de savane reliques. Un nombre beaucoup plus grand d'espèces menacées de grands mammifères trouve leur dernier refuge à Lopé-Okanda que dans toute autre zone comparable de forêts pluviales de la Province biogéographique des forêts ombrophiles du Congo. Le bien préserve aussi des archives de l'évolution biologique, depuis 15 000 ans, de la zone de transition forêts pluviale-savane qui subsiste encore.

Critère (ix) : Processus écologiques et biologiques

Le bien proposé présente une interface inhabituelle entre des milieux de savane et de forêt, ainsi qu'un témoignage très important de processus d'évolution sous forme d'adaptation des espèces et des habitats à des changements climatiques post-glaciaires. La diversité des espèces et des habitats que l'on y trouve est le résultat de processus naturels ainsi que de l'interaction à long terme entre l'homme et la nature.

Critère (x) : Diversité biologique et espèces menacées

La diversité des habitats et les relations complexes entre les écosystèmes de forêt et de savane ont contribué à une diversité biologique élevée, en particulier floristique, qui fait du bien l'une des zones les plus exceptionnelles du point de vue de la diversité et de la complexité de la flore dans la Province biogéographique des forêts ombrophiles du Congo. Plus de 1550 espèces de plantes

ont été décrites, parmi lesquelles 40 n'avaient jamais encore été recensées au Gabon et l'on pense que, lorsque les recensements et les travaux de recherche sur la flore seront terminés, le nombre de plantes pourrait atteindre 3000.

Conditions d'intégrité, protection et gestion

Le bien est de taille suffisante pour maintenir la viabilité écologique à long terme des habitats et des écosystèmes. La conservation et la gestion du bien sont guidées par un plan d'aménagement couvrant la période 2006-2011 qui bénéficie de la coopération internationale et en particulier de l'appui de plusieurs ONG nationales et internationales. La conservation et la gestion du bien bénéficient en outre de plusieurs initiatives de coopération transfrontière. Les problèmes de gestion clés sont, notamment, la nécessité de résoudre les conflits entre des intérêts concurrents, de sensibiliser la population locale à l'importance de la conservation de ce bien et de la faire participer à sa gestion. Il faut, en priorité, contrôler et réglementer le braconnage commercial et appliquer intégralement les règlements qui interdisent l'exploitation commerciale du bois dans le bien. Il faudra aussi obtenir des ressources financières, logistiques et humaines supplémentaires pour garantir une gestion efficace du bien et de sa zone tampon.

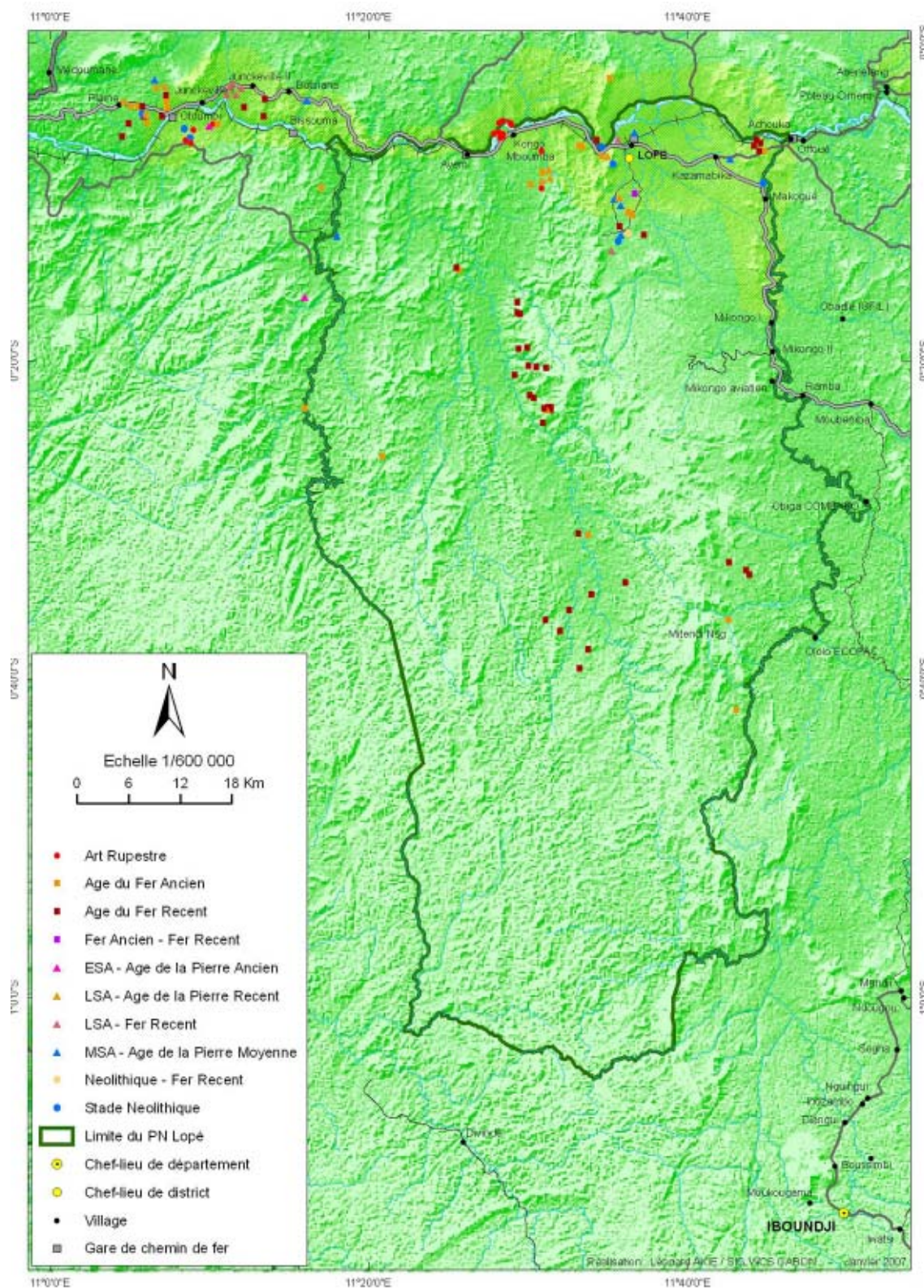
4. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial **inscrive** l'Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda, Gabon, sur la Liste du patrimoine mondial, au titre des critères (ix) et (x).

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial félicite l'État partie pour les efforts qu'il a déployés en vue d'obtenir un appui international pour la gestion du Parc national de la Lopé et félicite l'UE pour l'appui fourni dans le cadre du programme ECOFAC et les ONG, en particulier, la Wildlife Conservation Society.

L'UICN recommande en outre que le Comité du patrimoine mondial demande à l'État partie, lorsque la nouvelle Loi proposée sur les parcs nationaux sera approuvée et lorsque les mesures d'application de cette loi seront prises en vue d'améliorer la conservation à long terme et la gestion du bien, d'en aviser le Centre du patrimoine mondial et l'UICN.

Carte 1: Limites du bien proposé



Lopé-Okanda (Gabon)

No 1147 rev

*Official name as proposed
by the State Party:*

Ecosystem and Relict
Cultural Landscape of Lopé-
Okanda

Location:

Ogoué-Ivindo and Ogoué-
Lolo provinces

Brief description:

Just below the Equator and to the north of Central Africa's dense rain forests, the east-west Middle Ogooué Valley has been an important route for trade, cultural migrations and settlement, since pre-historic times. The river valley, with its hills rising above the vegetation, is now emerging as an important archaeological centre for Central Africa with extensive remains of Neolithic and Iron Age sites and large numbers of petroglyphs, both associated with the spread of Bantu peoples from the southern Sahara into central, east and southern Africa.

The River Ogooué forms the northern boundary of the Lopé-Okanda National Park. Related archaeological sites are found spread along river valleys running north-south in the park.

Category of property:

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is a *site*. Part of the site can be considered as a *relict cultural landscape*.

[Note: The property is nominated as a mixed property. Its evaluation under the natural criteria is carried out by IUCN].

1. BASIC DATA

Included in the Tentative List: 18 April 2003

International Assistance from the World Heritage Fund for preparing the nomination: 12 February 2002

*Date received by
the World Heritage Centre:* 28 January 2003

Background:

At the 29th session of the World Heritage Committee in Durban, the nomination was referred back to the State Party (Decision 29 COM 8B.17) "to allow it to address the potential of the property as a cultural landscape and to provide:

a) Information on the enlargement of the nominated property to reflect a coherent group of archaeological and rock art sites that extend to both sides of the River Ogooué;

b) an inventory of archaeological and rock art sites; and

c) a map of the archaeological and rock art sites, clarifying appropriate boundaries;

Further requests the State Party to continue to increase management capacity at the property to effectively address integrity requirements, and to confirm the long-term management, planning and staffing arrangements, to ensure the overall sustainable management of the property, including the relationship of its cultural and natural values.

Congratulates the State Party on its efforts to secure international support for the management of Lopé National Park and commends the support provided to date by the European Union, through the ECOFAC (Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale) programme, and relevant NGOs, in particular the Wildlife Conservation Society;

Welcomes the State Party's development of an improved Tentative List and recommends that, with the assistance of the advisory bodies, the position of the nominated property is confirmed in relation to other potential World Heritage properties in Gabon. In relation to natural values this should include the examination of possibilities for serial and transboundary nominations;

Invites the State Party to submit an international assistance request in relation to support the work required to provide the information requested above."

A revised nomination was submitted on 30 January 2006 together with a Management Plan.

At the 30th session in Vilnius, the nomination was again referred back to the State Party to allow it to provide:

a) A smaller area nominated for its cultural value based on a more detailed analysis of archaeological sites and petroglyphs and their relationship with each other and the river corridor;

b) A detailed list of cultural sites, detailing for archaeological sites their type and age, if known, and whether they have been excavated, and for rock art sites the number of images, if known, within each site or if not an approximate number to provide a record of what might be inscribed on the World Heritage List;

c) A detailed map of cultural sites, so that their precise location is known;

d) How archaeological expertise will be provided to take forward the actions in the management plan;"

The World Heritage Committee also considered that any nomination of cultural sites should encompass the River

Ogooue valley and further tributaries if the significances of the archaeological sites can be justified.

A revised nomination was submitted by the State Party in January 2007 together with a revised Management Plan for 2006-2011, a more detailed comparative analysis, and a detailed, descriptive inventory of the archaeological sites together with maps and photographs.

Consultations: ICOMOS has consulted its International Scientific Committees on Historic Gardens – Cultural Landscapes, on Archaeological Heritage Management and on Rock Art.

Literature consulted (selection):

Dr Richard Oslisly has published extensively in journals since 1987 on his studies of Neolithic and Iron Age archaeology and rock art undertaken in the River Ogooue valley and elsewhere in west-central Africa. A recent summary is in:

Weber, William, White, Lee J. T., Vedder, Amy, and Naughton-Treves, Lisa, *African Rain Forest Ecology and Conservation: An Interdisciplinary Perspective*, New Haven and London 2001.

Technical Evaluation Mission: A joint ICOMOS/IUCN mission visited the site from 20 September to 1st October 2004. This mission visited the National Park which was then the extent of the nominated area.

As at the 30th session the nomination was referred back, rather than deferred, it has not been possible for ICOMOS to arrange a mission to the property to view the enlarged area around the River Ogooué to the north which is included in the current nomination. This extended area encompasses the key archaeological sites along the river valley. For these areas, ICOMOS has only been able to undertake a desk evaluation, in consultation with the expert who carried out the previous mission. ICOMOS is not therefore in a position to comment on the adequacy of the boundaries, the conservation of the sites, or their access arrangements.

Additional information requested and received from the State Party: None

Date of ICOMOS approval of this report: 20 April 07

2. THE PROPERTY

Description

Situated 300 km southeast of Libreville, the nominated site covers 511,991 hectares of which 491,291 hectares corresponds with the boundaries of the Parc National de Lopé-Okanda and the remainder covers four historic ensembles, three (Doda, Mokékou and Elarmékora) to the north of the Park, of which two are contiguous with the Park, while the third is detached to the north-west, and the fourth, (Mount Iboundji) is detached from the park to the south-east.

The nomination is thus a serial nomination of three parts. The enlargement proposed in the revised nomination consists of the four historic ensembles

A buffer zone encompasses a band 5 km wider than the Park, and historic ensembles and a corridor to Mount Iboundji.

The National Park is bordered to the north by the River Ogooué, which runs parallel to Equator and falls in a series of rapids towards Libreville, on the Atlantic coast. To the south lies the Chaillu Massif, characterised by dense, evergreen rain forest, rugged terrain and a complex network of watercourses. It extends some 120 km to the south. The Park is bordered to the east and west by two tributaries of the Ogooué River, the Offoué and the Mingoué.

The Ogooué River valley is an island of open savannah and gallery forests that covers about 1,000 sq km. The gentle hills either side of the river rise up above the vegetation and seem since pre-historic times to have provided a way from the coast to the interior, that avoided the dense tropical forests which would have been a hostile environment for pre-historic man. This open landscape appears to be the result of almost uninterrupted human action since the Stone Age: bush fires creating the savannah vegetation that then made the area attractive to further settlers. Even today the main road to the interior follows the ridges along the valley. Waves of peoples have passed through this area, and have left extensive and comparatively well preserved remains of habitation sites around hilltops, caves and shelters, evidence of iron-working and a remarkable collection of some 1,800 petroglyphs. Most of these sites have been discovered in the past twenty-three years. The picture that is emerging from their study is that the middle Ogooué valley, particularly around the confluence of the Mpassa and Lebombi Rivers, was an epicentre for pre-historic trade and migrations, and a crucial passage for Bantu peoples, agriculturalists from just south of the Sahara, who migrated south-east to central, east and southern Africa. Within this valley the three nominated areas encompass the greatest concentration of archaeological and rock art sites

Sub-Saharan Africa is extremely rich in archaeological remains. These include the geological sites in eastern Africa and the rock paintings in east, central and southern Africa. Known sites, and those on the World Heritage and Tentative lists, tend to reflect open or lightly forested landscapes rather than dense forest. Little information has emerged relating to early settlement in the dense rainforest landscapes of Central Africa, long considered to be hostile to early human settlement. The recent work in central Gabon has begun to change that picture and provides considerable evidence to show how early man made use of corridors around the great swamps of the Congo basin and established early settlements of substantial size on hills along the River Ogooué.

The cultural sites in this nomination lie mainly in this band of savannah land along the middle Ogooué River, at the north of the nominated property and also near rivers and streams draining into the River Ogooué from the forests to the south. They consist of:

- Early Stone Age sites
- Middle Stone Age and Late Stone Age sites
- Neolithic sites
- Early Iron Age sites
- Petroglyphs
- Late Iron Age sites
- Mount Iboundji

These are considered separately:

- Early Stone Age sites (400,000-120,000 BP):

The dense evergreen forests are difficult to navigate. Elephants choose to use paths over hills, which give glimpses out of the forest. It seems early man did the same: many of the early remains are found on hilltops, still followed by tracks and roads.

There are numerous early Stone Age sites in the valley including the oldest Stone Age tools in Africa discovered on a terrace of the river at Elarmékora.

- Middle Stone Age (120,000-12,000 BP) and Late Stone Age (12,000-4,500 BP) sites

The Middle Stone Age is not so far represented in the valley. In the Late Stone Age, the climate became warmer and humans began using more sophisticated technology to produce small stone tools from microliths and to hunt with bows and arrows. Remains from this period, reflecting what is called the Tshitolian industry, are plentiful and have also been found along the Congo River on the Teke Plateau, in the Kinshasa plain and in the Niara valley.

In the Ogooué valley, tool workings are found on hilltops and in shelters and caves. On the hilltops large areas of stone fragments, where tools were fashioned, appear as eroded areas and can be picked up from aerial photographs. A site at Lopé has produced some detailed stratigraphy and analysis of the charcoal layers reveal the type of landscape that these Late Stone Age people lived in. Their surroundings were an open landscape of forest savannah mosaic; they chose to live on hilltops, they hunted with bows and arrows, used wood from the high forest for their fires, and are likely to have fed off plants from the nearby high forest.

- Neolithic sites (4,500-2,000 BP)

The Stone Age remains seem to indicate a gradually evolving, sedentary population. By contrast, the remains of cultures that appeared in the Neolithic and Iron Ages reflect a series of waves of migrations through the area, which resulted in comparatively large settlements.

The Upper Holocene period (3,500-2,000 BP) saw a migration of Bantu peoples from the grassy highlands along the Nigeria-Cameroon border. They seem to follow two main routes. The first went directly east towards the Great Lakes of East Africa and then south; the second route was to the southeast and it then split into two. The first followed a narrow band of savannah along the Atlantic coast, while the second made use of the high

ground and savannah of the Ogooué valley to traverse the equatorial forests.

The Neolithic peoples made polished stone axes and pottery. It is possible that the technique evolved in situ but their sudden widespread appearance in 4,500 BP indicates that they were probably brought to the area. The earliest known sites in the valley are in the Massossou mountains. Two Okanda sites are dated to 4,500 and 3,560 BP.

There are many finds of polished axes made from amphibolite, a rock from the middle of the valley. These not only occur locally but in other parts of Gabon, testifying to the extent of trade at this time.

These Neolithic peoples also inhabited the hilltops, living in small settlements and levelling a platform around which rubbish pits were dug. One of these pits at Otoumbi has provided evidence of their way of life. As well as pottery, stone axes, grooved and pitted stones (for cracking nuts), and a pestle, the pit contained charcoal from household fires, bones of small mammals and palm nuts. They probably lived off forest resources: as yet there is no evidence that they practised agriculture.

Neolithic sites are scattered along the valley from Epona and Otoumbi in the west to Ogooué in the east.

- Early Iron Age sites (2,600-1,900 BP)

In west and central Africa, iron working developed in the Mandara Mountains, on the borders of Nigeria and the Cameroon, and in the area around Yaoundé in the south of Cameroon around 2,600 BP.

Iron working appears in the Ogooué valley between 2,600 and 2,500 BP in two sites at Otoumbi and Lopé. Between 2,300 and 2,100 BP it considerably expanded to other sites in the valley at Otoumbi, Okanda and Lindili. The new peoples, with their superior iron tools, seem to have completely displaced the Neolithic peoples.

The Iron Age peoples also lived on hilltops but in much larger settlements, with furnaces nearby, and there were more of them: twenty sites have been found dating from between 2,300 and 1,800 BP. Evidence of grain, *Canarium schweinfurthi*, and nuts including palm nuts have been found, together with evidence of primitive arboriculture in the form of palm oil plantations.

The pottery of these people was completely different from Neolithic pottery: bell-shaped containers, some very large, were decorated with concentric circles below their handles. This decoration is similar to that found on nearby rock engravings and suggests that the two were contemporary.

- Petroglyphs:

Over 1,600 petroglyphs have so far been found along the valley and a few to the south. They are found on ovoid boulders and flat outcrops and were made using iron tools to peck small cup-like depressions in the hard sandstone quartzite rock.

Along the Ogooué valley, the engravings are found in clusters at Doda, Ibombil, Kongo Boumba, Lindili, Epona

and Elarmékora. These sites basically fall into two groups: around Otoumbi in the west and around Lopé-Okanda in the east. The iconography of their images show strong resemblances with the patterns found on Iron Age pottery (and also to body scarification patterns still used today). 67% of the images show circles or concentric circles, while overall 75% depict geometric forms. Only 8% reveal animal images and these are reptiles or small quadrupeds. Large mammals such as elephants and antelopes, which are present in rock art in the Sahara and east and southern Africa, are not found. A very small group of images, 6.4%, show weapons and tools. Of particular relevance are depictions of throwing knives: in central Africa these are weapons associated with Bantu peoples. Such knives are still in use in the National Park.

The sites are near Iron Age settlement sites and, if the two are connected, the engravings would seem to date from between 2,300 and 1,400 BP.

The rock engravings are clustered together in large groups:

- o Elarmékora: 140 images in five groups
 - o Epona: 410 images
 - o Kongo-Boumba: 280 images in 5 groups
 - o Lindili: 20 images
- Late Iron Age sites (1,900-150 BP):

Between 1,900 and 1,800 BP a new wave of people moved into the valley displacing the previous peoples. They stayed for around 400 years before moving on further south. Remains of their furnaces show how they spread out around from Otoumbi along both sides of the valley and onto ridges in the forest to the south. Charcoal deposits reveal the first evidence of slash and burn agriculture in the forest areas.

For reasons not yet known, the valley was abandoned between 1,400 and 800 BP. The 600-year absence of people would doubtless have led to changes in the vegetation of the valley.

Ancestors of the present Okanda population begun to arrive in the valley between the 14th or 15th centuries BP. Again they lived in hilltop settlements. Carbon dates from their pottery have confirmed historical and linguistic studies. Their Lopé pottery has been found uniformly spread over 1,500 square kilometres of the valley. Perhaps they made use of skills in running the rapids in dugout canoes, as recorded in the 19th century, to traverse their long territory.

Remains have also been found of settlements further south into the forest dating to between the 14th and 19th centuries, which reflect a different tradition of iron smelting. It seems that during this time, two different cultures co-existed, the Lopé peoples in the savannah and the Lélédi tradition around the Lélédi Valley of the forest.

In the 20th century villages were moved to the outskirts of the forest alongside the main road and railway along the river Ogooué valley.

- Mount Iboundji

No details are given of the cultural attributes of this site which is described as a sanctuary.

History and Development

Much of the early history has been covered above. Archaeological exploration of the area begun in 1987 and is still continuing.

The savannah belt, which has attracted people in large numbers over the past several millennia, is also where people live today. Several language groups are now present in the area such as Okandais, Simba et Pouvi, Makina, Akélé, Mbahouin, Saké and Massango.

During the 19th and 20th centuries, with the arrival of colonial rule, settlements were re-grouped from small hamlets for each family into larger villages and towns. In 1967 the Route Nationale 3 was constructed along the valley to aid exploitation of the forests. All the main settlements are now along this road.

In 1976, a railway was constructed by a consortium, Eurotrag, between Libreville on the coast and Franceville in the forest. This was to facilitate the exploitation of manganese and logs. It led to the creation of new settlements around the Ayem and Lopé stations.

Today around 2,000 people live inside the nominated area in six small villages, three along the Ogooué valley: Boléko, (Lopé) Kongoboumba, and Kazamabika, and three to the south along the Offoué tributary of the River, Makoghé, Badondé, and Mikongo, together with two villages Ramba and Massenguélani, of mixed Bantu and Pygmy peoples. The main six villages are designated as development zones – where encouragement will be given to developing markets for local produce and ecotourism.

In the buffer zone is Aschouka. A tourist camp has been developed at Lopé, the station for Boléko.

Lopé-Okanda was designated as a reserve in 1946. In 2002 it was re-designated as a National Park.

3. OUTSTANDING UNIVERSAL VALUE, INTEGRITY AND AUTHENTICITY

Integrity and Authenticity

Integrity

The integrity of the cultural sites lies mainly in their relationship to one another along the River Ogooué Valley - the corridor which facilitated waves of migrations. More of this corridor has been nominated with the 2006 and 2007 revised nominations. Within the National Park, apart from a cluster of sites along the corridor, subsidiary and on the whole later archaeological sites fan out along the lesser river valleys within the forest. These form the edges of the major picture that emerges along the River Ogooué valley. Overall the integrity of the cultural sites can now be discerned, although it would be desirable if at some point in the future that part of the river valley between the north-west corner of the National Park and the historic ensemble

to the north-west could be included so that the river corridor as a whole was protected.

Authenticity

The authenticity of the archaeological sites and rock art site does not seem to be in doubt. However there is a need for consolidation of the excavated sites to be carried out to ensure that they are not eroded by natural or human processes.

Comparative analysis

A more detailed comparative analysis has been provided with the latest revised nomination. This compares first of all the nominated archaeological sites along the River Ogooué with other cultural sites in Gabon. This reveals that there are no comparators for the petroglyph sites and that the dates for iron working in the nominated property of around 7th century BC are much earlier than other evidence from several sites in Gabon.

Considering comparators with sites in neighbouring countries of Cameroon, Democratic Republic of Congo, Congo, and Zambia, it is stated that the Late Stone Age finds testify to a significant widening of the Tshitolién culture showing a diffusion of this industry to the north-west of Atlantic Central Africa. The Ogooué sites thus present its most western occurrence. The Maboué site is said to have produced the oldest date for microlithic industry in Central Africa. There is a concentration of Acheulean Stone Age sites in the Ogooué river valley and it is also the case that the River Ogooué iron working dates are much earlier than the 4th-3rd century BC dates found at sites in neighbouring countries.

For the petroglyphs, comparisons are made with other World Heritage sites in Africa such as in Tsolido (Botswana), Mapungubwe (South Africa), and Tassili Ajjer (Algeria), although no details are given of other sites in the same geo-cultural region such as Bidzar (Cameroon), Calola, Bambala and Capelo in upper Zambezi (Angola), Kwili (Lower Congo); Mpatou, Lengo, Bambali, and Bangassou (Central African Republic) which were all known before the discovery of the petroglyphs in the Ogooué valley in the 1980s.

Although it is stated that Lope is a 'cross-roads' which has seen the passing of several groups of populations, more could have been made of the extraordinary number of substantial Neolithic and Iron Age sites, of the persistence of settlement in one place, and of the strong association of the areas with early Bantu migrations, as well as of the relationship between the rock art and Iron Age settlements.

Finally the comparative analysis considers other cultural World Heritage sites elsewhere in the world alongside the rock art.

In the comparative analysis of natural qualities, it is emphasised that the open savannah of the river valley is a reflection of the use of fire and human control of the vegetation over tens of thousand of years.

In conclusion, the information now provided underlines the significance of the ensemble of sites along the river

valley and the evidence they present for a succession of waves of people, for permanent settlement based on the exploitation of forest resources, for the migration of Bantu peoples and languages, and the creation of a substantial corpus of rock art. This in turn emphasises the need to encompass this river valley passage as a cultural landscape that also reflects the creation of an open grassland landscape through the control of vegetation over many millennia. The boundaries of the site need to reflect this holistic ensemble.

What cannot be sustained is the significance of the whole of the nominated site in cultural terms: the cultural significance is confined to the northern Ogooué valley and does not extend to the whole of the National Park.

In conclusion, ICOMOS considers that the Lopé-Okanda river valley is significant cultural landscape that reflects the impact of successive early phases of settlement, iron-working, agriculture and far-reaching migrations of people to central and southern Africa.

Justification of Outstanding Universal Value

The State Party justifies the outstanding universal value of the property for the following attributes:

The Lopé-Okanda Park:

- Is as an open-air museum for the evolution of technology and creative expression by the regions' predecessors.
- Displays remarkable evidence for settlement stretching over 400,000 years from the Palaeolithic, through the Neolithic and Iron Age, to the present day Bantu and Pygmy peoples.
- Has a great concentration of archaeological sites suggesting long and intensive human activity
- Provides the oldest dates for the extension of the Tshitolién culture towards the Atlantic.
- Has revealed evidence of the early domestication of plants and animals and the use of forest resources
- Includes in the River Ogooué, one of the principle transportation routes for diffusion of Bantu people and languages to Central and Southern Africa

Criteria under which this inscription is proposed:

The property is nominated under criteria iii and iv.

Criterion iii: The State Party justifies this criterion for the rich archaeological ensembles of the middle stretches of the River Ogooué Valley which demonstrate 400,000 years of almost continuous history. The archaeological sites have revealed the earliest date for the extension of Tshitolién culture towards the Atlantic, as well as detailed evidence

for the early use of forest produce, cultivation of crops and the domestication of animals.

ICOMOS considers that this criterion is justified, subject to satisfactory definition of boundaries (see below)

Criterion iv: The State Party justifies this criterion on the basis that the property is an open-air museum of rock engravings and the overall archaeological sites in the valley of the River Ogooué testify to the succession of many civilisations and could be the witness to the first stages of the diffusion of Bantu people and the dispersion of languages from the north-west towards Angola.

ICOMOS considers that the collection of Neolithic and Iron Age sites together with the rock art remains appear to reflect a major migration route of Bantu and other peoples from West Africa along the River Ogooué valley to the north of the dense evergreen Congo forests and to central east and southern Africa, that has shaped the development of the whole of sub-Saharan Africa. The subsidiary remains within the forest provide evidence for the development of forest communities and their relationship with present day peoples.

ICOMOS considers that this criterion is justified subject to satisfactory definition of boundaries (see below)

ICOMOS considers that Outstanding Universal Value has been justified and that the property as nominated appears to satisfy criterion iii and iv, but both are subject to a satisfactory site assessment of the boundaries.

4. FACTORS AFFECTING THE PROPERTY

Climate change

The fragile nature of the savannah area around the river valley could be adversely affected by changes in climate that either brought drier or much wetter weather.

Development pressures

The Lopé-Okanda Park is in a region where the population density is very low. There is pressure from illegal hunting and logging but these do not seem to impact on the archaeological sites.

The biggest threat to the areas is the inability of the local population to make a living from the surrounding forest. The ECOFAC project had as its aim to promote local sustainable development, which would encourage people to live in the area and make a reasonable living out of local resources. This initiative is now being taken forward by the management plan.

Tourism pressures

Currently the number of visitors is extremely low – less than 10 per year it is said, and there are therefore no visitor pressures on the site. However if visitor numbers were to rise, as is hoped, then there would be a need for some means of controlling access to the very large number of archaeological and rock art sites in order to avoid damage.

This too is being addressed by the management plan. Visitor facilities have already been created at Lopé (a private hotel) as part of the ECOFAC ecotourism initiative.

5. PROTECTION, CONSERVATION AND MANAGEMENT

Boundaries of the nominated property and buffer zone

As no mission has been possible to the cultural zones to the north of the National Park, it is not possible for ICOMOS to comment on whether the boundaries are adequate to encompass the archaeological sites along the river valley.

ICOMOS considers that the boundaries of the core and buffer zone in theory appear to be adequate but has not been able to verify this on the ground.

Ownership

The National Park is in State ownership. The ownership of the cultural zones to the north of the park is not stated.

Protection

Legal provision

La Réserve de la Lopé was the first protected area in Gabon, designated on 26 September 1946. In 2002 the area was re-designated as the Lopé-Okanda National Park, along with 12 other national parks in Gabon. A Decree of 17 January 2006 defined the limits of Historic Ensembles around the key archaeological and rock art sites outside the national park and also the sanctuary of Mount Iboudji.

ICOMOS considers that the protective measures for the property are adequate to protect the cultural attributes of the landscape

Conservation

History of Conservation

Many of the sites have been excavated. What is not detailed is what kind of post-excavation consolidation has been carried out.

Present state of conservation

The current state of conservation of the archaeological sites is detailed for each of them. The archaeological sites in the savannah are said to be in the open air and most subject to erosion over time. A few with exposed stones are clearly vulnerable to people and animals. In the forest some sites are said to be damaged or overgrown by trees. Many of the rock art sites are away from areas of habitation and little visited. ICOMOS has not been able to visit the sites in the extended areas.

Active Conservation measures

Currently there are no active conservation measures undertaken on the archaeological sites. Many of the sites are remote and this remoteness is said to provide good

protection. It would appear that over time consolidation and remedial work will be needed.

ICOMOS recommends that preventive conservation measures and remedial work for the archaeological sites should be strengthened when staff are appointed with appropriate training.

Management

Management structures and processes, including traditional management processes

In 2002 it was announced that a *Conseil national des parcs nationaux* (CNPN) would be created with a permanent secretariat, which would liaise with NGOs. A Law to create a national agency for the national parks is awaiting adoption by the new government which was set up in January 2007. It is anticipated that this will be approved during 2007. The Lopé-Okanda Park does not have a management committee. However, a *Comité scientifique de suivi du site de Lopé-Okanda* and a *Commission du site* are in the process of being established.

Currently the Park comes under the authority of the *Direction de la faune et de la chasse* (DFC), under the *Ministère de l'Économie forestière et de la Pêche*, which is charged with protection of the environment and nature. In practice, day-to-day management is carried out by the *Brigade de faune*, based in Lopé.

In 1992, the ECOFAC (*Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale*) project was established, funded by European Development funds. This aimed to encourage sustainable development of the local resources and promote ecotourism. It employs 50 people. ECOFAC is part of a wider regional initiative that covers Parks in Congo, Cameroon, Central African Republic and Equatorial Guinea.

In 2004 ECOFAC produced a *Plan d'Aménagement de la Lopé*, in order to facilitate the controlled exploitation of forest resources, this plan proposes zones of exploitation around the six villages and around Ayem station (in the west) and Aschouka in the buffer zone. The plan envisages the development of tourist trails around the archaeological sites, the training of archaeological guides, the creation of accommodation for visitors, and the development of an ecomuseum at Lopé.

This plan formed the basis for a National Park Management Plan which was completed in January 2006 after a process of consultation with local communities and key partners, and adopted in August 2006.

The plan sets out a vision for the Park, objectives, constraints and opportunities and actions under the headings of ecology, tourism, cultural resources, community development, infrastructure and administration of the Park and implications for the private sector. Although titled a Park plan, the text covers the historic zones outside the Park.

The fourth phase of the ECOFAC project was launched in 2006.

Resources, including staffing levels, expertise and training

The Ministry provides 3,000 euros per annum for salaries and ongoing costs. ECOFAC has invested 4.75 million Euros since 1992, which equates to around 450,000 Euros per annum.

For the 4th ECOFAC phase it is envisaged that 3.5 million euros will be provided. For the natural side of the Park's work resources are also supplied by the Wildlife Conservation Society and the London Zoological Society which contribute to staffing in the Park. For the cultural landscape and archaeological sites, there are still no trained or specialist staff. However the Ministry of Culture is in talks with the Ministry for Forestry Economics for the assignment of one cultural conservator to work on the cultural sites.

ICOMOS recommends that high priority should be given to putting in place one or more staff with appropriate training for archaeological sites and cultural landscapes.

6. MONITORING

Documentation

A detailed inventory has been provided by the State Party with the latest revision of the nomination. This gives map references and descriptions for all sites and photographs for some. This inventory provides a base-line for future monitoring work on the archaeological and rock art sites.

Monitoring

Periodic monitoring of archaeological sites, based on photographic documentation is envisaged

7. CONCLUSIONS

The detailed inventory and comparative analysis provided with the revised nomination allows a much greater understanding and appreciation of the significance of the River Ogooue in Neolithic and Iron Age times for settlement and as a migration route for the spread of people and languages. The enlarged areas to the north of the Park would appear to encompass the main archaeological and rock art sites. As the nomination was referred, ICOMOS has limited time for assessment, and it has not been possible for a mission to visit the sites outside of the National Park, not visited during the first joint mission. The advice of the expert who carried out the last mission is that a further mission of one week would be needed.

Although ICOMOS considers from a desk evaluation that the nominated property could demonstrate outstanding universal value and satisfy the criteria, if the boundaries are satisfactory, it has not been possible to determine whether the boundaries put forward are satisfactory. Nor has it been possible to verify the state of conservation of the archaeological sites and how preventive management and remedial work will be put in place. ICOMOS would like to recommend that it carries out a mission after the 31st session of the Committee and reports back to the 32nd session.

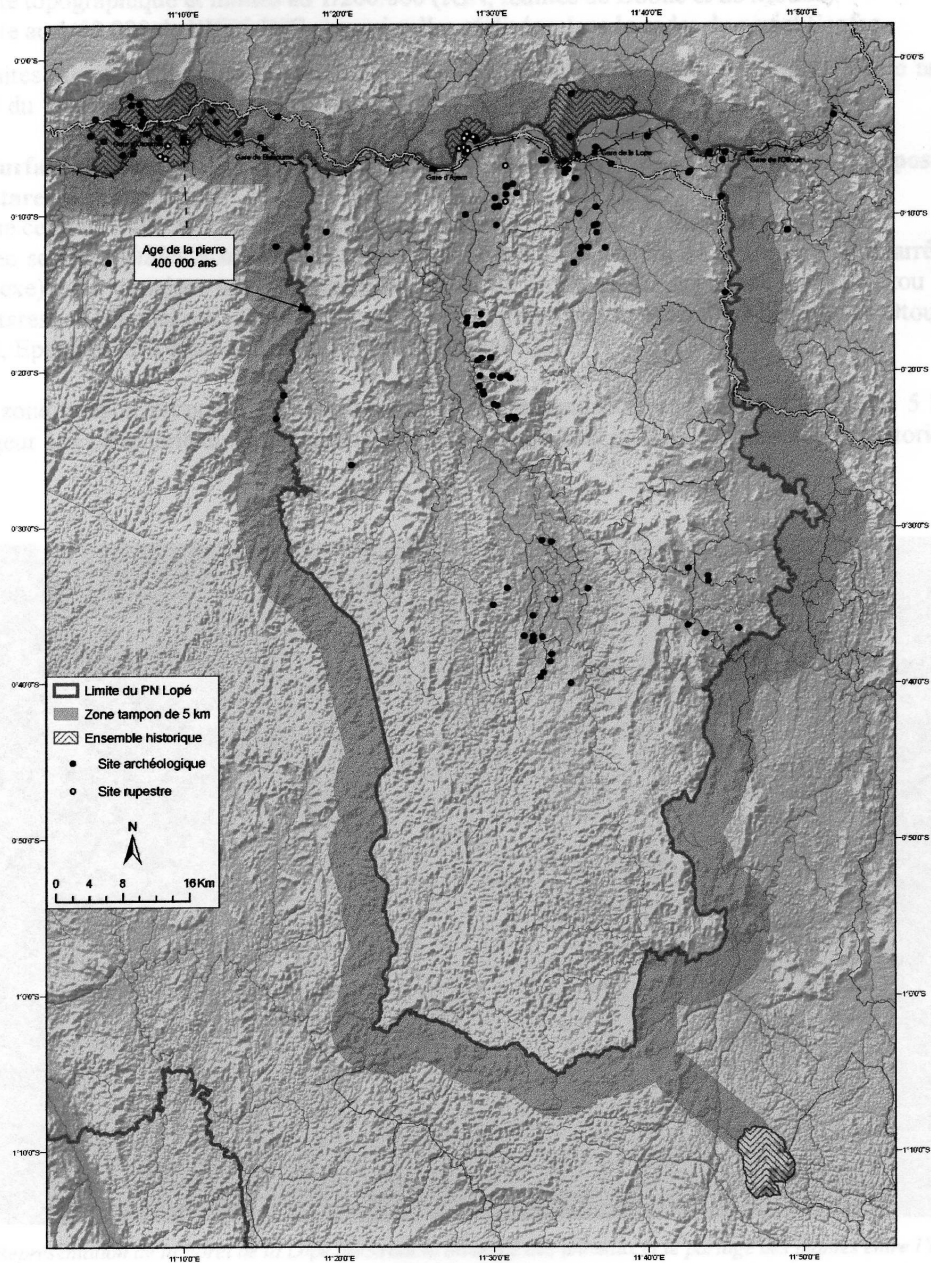
Recommendation with respect to inscription

ICOMOS recommends that the nomination of the Ecosystem and Relict Cultural Landscape of Lopé-Okanda, Republic of Gabon, be deferred in order to allow ICOMOS to carry out a mission to the site to consider boundaries and conservation arrangements. Such a deferral would not necessitate the State Party presenting a new nomination in 2008, as the existing nomination could be considered at the 32nd session of the Committee, in the light of the findings of the mission.

ICOMOS further recommends that high priority should be given to putting in place one or more staff with appropriate training for archaeological sites and cultural landscapes

ICOMOS also recommends that the preventive conservation measures and remedial work for the archaeological sites should be strengthened when staff are appointed with appropriate training

Localisation du bien au centre du pays sur la carte générale du Gabon
d. Localisation précise sur la carte et indication des coordonnées géographiques à la seconde près
 Latitude : 0° 00' N et 01° 20' S ; Longitude : 11° 05' E et 11° 55' E



Map showing the revised boundaries of the nominated property



Savannah areas bordering the River Ogooue



Petroglyphs at Kongo Boumba site

Lopé-Okanda (Gabon)

No 1147 rev

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie :

Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda

Lieu :

Provinces d'Ogoué-Ivindo et d'Ogoué-Lolo

Brève description :

Située au sud de la ligne de l'Équateur et au nord des grandes forêts pluviales d'Afrique Centrale, la vallée du moyen Ogooué, orientée est-ouest, est une route importante pour le commerce, les migrations culturelles et l'installation des hommes depuis les temps préhistoriques. La vallée du fleuve, avec ses collines s'élevant au-dessus de la végétation, est reconnue désormais comme une aire archéologique importante pour l'Afrique Centrale. Elle recèle d'importants vestiges de sites datant du Néolithique et de l'âge du fer et un grand nombre de pétroglyphes associés à la migration des populations bantoues, originaires du sud du Sahara, vers l'Afrique Centrale, de l'Est et du Sud.

Le fleuve Ogooué constitue la limite septentrionale du parc national de Lopé-Okanda. Des sites archéologiques associés sont répartis le long des vallées orientées nord-sud dans le parc.

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Une partie de ce site peut être considéré comme un *paysage culturel relique*.

[Note : Le bien est proposé pour inscription en tant que bien mixte. Son évaluation sur la base des critères naturels sera effectuée par l'UICN].

1. IDENTIFICATION

Inclus dans la liste indicative : 18 avril 2003

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : 12 février 2002

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 28 janvier 2003

Antécédents :

La proposition d'inscription a été renvoyée à l'État partie par la 29e session du Comité du patrimoine mondial

(Durban, 2005) – Décision 29 COM 8B.17), « en vue de permettre à l'État partie de traiter le potentiel du bien en tant que paysage culturel et de présenter :

a) des informations sur l'agrandissement du bien proposé pour inscription afin de refléter un ensemble cohérent de sites archéologiques et d'art rupestre qui s'étend le long des deux rives de la rivière Ogooué ;

b) un inventaire des sites archéologiques et d'art rupestre ;

c) une carte des sites archéologiques et d'art rupestre, en précisant les limites appropriées.

Demande en outre à l'État partie de continuer à développer la capacité de gestion du bien pour traiter effectivement les conditions à observer en matière d'intégrité, et de confirmer les dispositions en matière de gestion, de planification et de dotation en effectifs, pour assurer la gestion d'ensemble durable du site, en particulier en ce qui concerne les relations de ses valeurs culturelles et naturelles ;

Félicite l'État partie de ses efforts pour assurer un appui international à la gestion du Parc national de Lopé et approuve le soutien apporté jusqu'à présent par l'Union européenne par le biais du programme Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC) et par les ONG, notamment la Wildlife Conservation Society ;

Approuve l'établissement par l'État partie d'une Liste indicative améliorée et recommande que, avec l'assistance des Organisations consultatives, la situation du bien proposé pour inscription soit confirmée par rapport à d'autres biens potentiels du patrimoine mondial au Gabon. S'agissant des valeurs naturelles, cela devrait inclure l'examen des possibilités de propositions d'inscription en série et transfrontalières ;

Invite l'État partie à présenter une demande d'assistance internationale afin de soutenir le travail requis pour fournir les informations demandées ci-dessus. »

Lors de la 30^e Session du Comité du Patrimoine mondial de Vilnius, la proposition d'inscription a de nouveau été renvoyée à l'État partie afin de lui permettre de fournir :

a) Une plus petite zone proposée pour inscription pour ses valeurs culturelles, basée sur une analyse plus détaillée des sites archéologiques et des pétroglyphes et de la relation qui les lie les uns aux autres ainsi qu'avec le corridor du fleuve ;

b) Une liste précise des sites culturels en détaillant pour les sites archéologiques, leur type et leur datation, si ces données sont connues, et en précisant s'ils ont été fouillés et, pour les sites d'art rupestre, le nombre d'images, s'il est connu, relevé sur chaque site, ou, à défaut, leur nombre approximatif afin de fournir un inventaire de ce qui peut être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ;

c) Une carte détaillée des sites culturels afin de connaître leur localisation précise;

- d) Préciser la manière dont l'expertise archéologique sera fournie afin de prendre des mesures dans le cadre du plan de gestion.

Le Comité du patrimoine mondial considérait également que toute proposition d'inscription d'un site culturel devrait englober la vallée de la rivière Ogooué, ainsi que ses affluents, si l'importance des vestiges archéologiques peut être démontrée.

L'État partie a soumis une proposition d'inscription révisée en janvier 2007, accompagnée d'un plan de gestion révisé pour 2006-2011, d'une analyse comparative plus détaillée et d'un inventaire descriptif détaillé des sites archéologiques, avec cartes et photographies.

Consultations : L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les jardins historiques – paysages culturels, sur la gestion du patrimoine archéologique et sur l'art rupestre.

Littérature consultée (sélection) :

Depuis 1987, le professeur Richard Oslisly a publié de nombreux articles dans des revues sur les études qu'il a menées sur l'archéologie du Néolithique et de l'âge du fer et sur l'art rupestre dans la vallée du fleuve Ogooué et ailleurs dans l'ouest de l'Afrique centrale. On en trouve un résumé récent dans :

Weber, William, White, Lee J. T., Vedder, Amy, and Naughton-Treves, Lisa, *African Rain Forest Ecology and Conservation: An Interdisciplinary Perspective*, New Haven and London 2001.

Mission d'évaluation technique : Une mission d'évaluation conjointe ICOMOS/UICN a visité le site du 20 septembre au 1^{er} octobre 2004. Cette mission s'est rendue dans le parc national, dont les limites coïncidaient alors avec celles de la zone proposée pour inscription.

La proposition d'inscription ayant été renvoyée plutôt que différée lors de la 30^e session, l'ICOMOS n'a pas pu envoyer une mission sur le bien pour voir la zone élargie autour du fleuve Ogooué, située au nord et incluse dans la proposition d'inscription actuelle. Cette extension englobe les principaux sites archéologiques le long de la vallée fluviale. Pour ces zones, l'ICOMOS n'a pu qu'entreprendre une évaluation théorique pour laquelle l'expert qui avait entrepris la mission antérieure a été consulté. L'ICOMOS n'est donc pas en position de pouvoir commenter le caractère adéquat des délimitations, de la conservation des sites ou des modalités d'accès à ceux-ci.

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie : Aucune.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 20 avril 07

2. LE BIEN

Description

Situé à 300 km au sud-est de Libreville, le bien proposé couvre une superficie de 511 991 ha, dont 491 291 ha correspondent aux limites du parc national de Lopé-Okanda, le reste correspondant à quatre ensembles historiques, trois (Doda, Mokékou et Elarmékora) sont situés au nord du parc, dont deux sont contigus à celui-ci et le troisième se détache au nord-ouest, et le quatrième (Mont Iboudji) se détache du parc au sud-est.

La proposition d'inscription est donc une proposition d'inscription en série de trois ensembles. L'extension proposée dans la proposition d'inscription révisée comprend les quatre ensembles historiques.

La zone tampon comprend une bande de 5 km de large entourant le parc, des ensembles historiques et un couloir jusqu'au Mont Iboudji.

Le parc national est bordé au nord par le fleuve Ogooué, qui s'écoule parallèlement à l'équateur et se transforme en une série de rapides en descendant vers Libreville, sur la côte atlantique. Au sud se trouve le massif du Chaillu, caractérisé par une forêt humide sempervirente dense, un terrain accidenté et un réseau hydrographique complexe. Le parc s'étend sur 120 km vers le sud. Il est bordé à l'est et à l'ouest par deux affluents de l'Ogooué : l'Offoué et la Mingoué.

La vallée de l'Ogooué est un espace de savane et de galeries forestières d'une superficie d'environ 1 000 km². Les petites collines de chaque côté du fleuve s'élèvent au-dessus de la végétation et semblent avoir offert, depuis les temps préhistoriques, un chemin de migration de la côte vers l'intérieur, évitant les forêts tropicales denses qui étaient un milieu hostile pour l'homme. Ce paysage ouvert semble être le fruit d'une action de l'homme quasi ininterrompue depuis le Paléolithique : la pratique du brûlis a donné naissance à la végétation de savane qui a ensuite rendu la zone plus attractive pour les peuplements suivants. Aujourd'hui encore, la principale route vers l'intérieur suit les crêtes le long de la vallée. Des vagues de migration ont traversé cette région et ont laissé des vestiges d'habitations importants et relativement bien préservés au sommet des collines, dans les grottes et les abris sous roche, des traces de travail du fer et une remarquable collection de quelque 1 800 pétroglyphes. La plupart de ces sites ont été découverts dans les vingt-trois dernières années. L'image qui ressort de leur étude est que la région du moyen Ogooué, en particulier aux abords de la confluence avec les fleuves Mpassa et Lebombi, était un foyer du commerce et des migrations à l'époque préhistorique, et un lieu de passage crucial pour les populations bantoues, agriculteurs originaires du sud du Sahara, qui migraient vers le sud-est, en Afrique Centrale, de l'Est et du Sud. Dans la vallée, les trois zones proposées pour inscription renferment la plus grande concentration de sites archéologiques et de sites d'art rupestre.

L'Afrique sub-saharienne est extrêmement riche en vestiges archéologiques. Ceux-ci comprennent les sites de l'Afrique orientale et les peintures rupestres de l'Afrique Centrale, de l'Est et du Sud. Les sites connus, et ceux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ou sur les listes indicatives, reflètent plutôt des paysages ouverts comportant peu d'arbres plutôt que des forêts denses. On

possède peu d'informations sur les premières occupations des hommes dans les forêts humides denses d'Afrique Centrale, longtemps considérées comme un environnement qui leur était hostile. Des travaux récents sur le centre du Gabon ont commencé à modifier cette conception et apportent des preuves majeures de la manière dont les hommes se sont servi des corridors entre les grands marais du bassin du Congo et ont établi des peuplements de grandes dimensions sur les collines le long du fleuve Ogooué.

Les sites culturels de cette proposition d'inscription se situent principalement dans cette bande de savane le long du moyen Ogooué, au nord du bien proposé pour inscription ainsi qu'à proximité des affluents du fleuve Ogooué descendant des forêts au sud. Ils sont constitués de :

- Sites du Paléolithique inférieur
- Sites du Paléolithique moyen et du Paléolithique supérieur
- Sites du Néolithique
- Sites de l'âge du fer ancien
- Pétroglyphes
- Sites de l'âge du fer récent
- Mont Iboundji

Ils sont décrits séparément :

- Sites du Paléolithique inférieur (400 000 - 120 000 BP)

Il est difficile de s'orienter dans les forêts tropicales sempervirentes denses. Les éléphants choisissent d'utiliser des chemins situés en haut des collines qui permettent d'avoir, par endroit, des vues dégagées. Il semble que les hommes de la préhistoire aient agi de même : beaucoup de vestiges parmi les plus anciens se trouvent au sommet des collines, à côté de pistes et de chemins.

Il existe de nombreux sites du Paléolithique inférieur dans la vallée, où l'on trouve les plus anciens outils du Paléolithique en Afrique, découverts sur une terrasse du fleuve à Elarmékora.

- Sites du Paléolithique moyen (120 000 - 12 000 BP) et du Paléolithique supérieur (12 000 - 4500 BP)

Le Paléolithique moyen n'est, pour l'instant, pas représenté dans la vallée. Vers la fin de l'âge de la pierre, le climat se réchauffa et les hommes commencèrent à utiliser des techniques plus sophistiquées pour fabriquer de petits outils en pierre à partir de microlithes, et à chasser avec des arcs et des flèches. Les vestiges de cette période, qui reflètent ce que l'on appelle l'industrie « tshitoliennne », sont nombreux et ont aussi été retrouvés le long du fleuve Congo et sur le plateau de Teke, dans la plaine du Kinshasa et dans la vallée du Niara.

Dans la vallée de l'Ogooué, des sites d'ateliers lithiques ont été découverts au sommet des collines et dans des abris sous roche et des grottes. Sur les collines, les grandes zones où l'on retrouve des éclats de pierre, signalant des ateliers de fabrication d'outils, apparaissent comme des

zones érodées et sont repérables sur des photographies aériennes. L'étude d'un site à la Lopé a produit une stratigraphie précise, et l'analyse des couches de charbon a révélé le type de paysage dans lequel les hommes de cette époque vivaient. Leur environnement était un paysage ouvert de mosaïque forêt-savane. Ils vivaient au sommet des collines, chassaient à l'arc à flèches, utilisaient le bois de la forêt pour leurs feux et se nourrissaient probablement de plantes qu'ils trouvaient à proximité dans la forêt.

- Sites du Néolithique (4500 - 2000 BP)

Les vestiges de l'âge de la pierre évoquent une population sédentaire évoluant progressivement. En revanche, les vestiges des cultures qui apparaissent au Néolithique et à l'âge du fer reflètent une série de vagues de migration à travers la zone dont il résulte des implantations humaines comparativement étendues.

La période de l'Holocène supérieur (3500 - 2000 BP) a connu une migration des populations bantoues venant des plateaux herbeux le long de la zone frontalière entre le Nigeria et le Cameroun. Ils semblent avoir suivi deux routes principales : la première descendait directement à l'est vers les grands lacs d'Afrique Orientale, puis vers le sud ; la seconde se dirigeait vers le sud-est, puis se séparait en deux. L'un des chemins suivait une bande étroite de savane le long de la côte atlantique et le second suivait les terres hautes et la savane de la vallée de l'Ogooué pour traverser les forêts équatoriales.

Les populations du Néolithique fabriquaient des haches en pierre polie et de la poterie. Il est possible que les techniques aient évolué *in situ*, mais leur apparition soudaine, vers 4500 BP, et leur utilisation immédiatement très répandue suggèrent qu'elles ont été importées dans la zone. Les plus anciens sites connus se trouvent dans les montagnes de Massosou. Deux sites de l'Okanda sont datés de 4500 et 3560 BP.

On découvre beaucoup de haches polies en amphibolite, une roche que l'on trouve au milieu de la vallée. On les trouve non seulement localement mais aussi dans d'autres parties du Gabon, ce qui témoigne de l'extension du commerce de l'époque.

Les populations du Néolithique habitaient aussi sur les sommets des collines, vivant dans de petits villages aménagés sur des terrasses autour desquelles étaient creusées des fosses pour enfouir les déchets. L'une de ces fosses à Otoumbi a fourni des témoignages de leur mode de vie. À côté de poteries, de haches de pierre, de pierres taillées et de pierres polies (pour casser des noix) et d'un pilon, la fosse contenait du charbon de bois, des os de petits mammifères et des noix de palme. Les hommes vivaient probablement des ressources de la forêt, car il n'y a aucune preuve qu'ils pratiquaient l'agriculture.

Les sites du Néolithique sont dispersés le long de la vallée, depuis Epona et Otoumbi à l'ouest, jusqu'à Ogooué à l'est.

- Sites de l'âge du fer ancien (2600 - 1900 BP)

En Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, le travail du fer s'est développé vers 2600 BP dans les montagnes

Mandara, aux frontières du Nigeria et du Cameroun, et dans la région de Yaoundé, au sud du Cameroun.

Le travail du fer apparaît dans la vallée de l'Ogooué entre 2600 et 2500 BP sur deux sites : Otoumbi et la Lopé. Entre 2300 et 2100 BP, le travail du fer s'étend largement à d'autres sites dans la vallée, à Otoumbi, Okanda et Lindili. Les nouveaux peuples, munis de leurs outils en fer plus performants, semblent avoir complètement repoussé les peuples du Néolithique.

Les hommes de l'âge du fer vivaient aussi au sommet des collines mais dans des villages beaucoup plus grands, à proximité desquels ils avaient construit des fours. Vingt sites ont été découverts, datant de 2300 à 1800 BP. Des graines, du type *Canarium schweinfurthi*, et des noix, y compris des noix de palme, ont été trouvées, ainsi que les preuves d'une arboriculture primitive sous la forme de plantation de palmiers à huile.

La poterie fabriquée par cette population était complètement différente de celle du Néolithique : des vases en forme de cloche, dont certains de grandes dimensions, étaient décorés au dessous des poignées de cercles concentriques. Ce décor est semblable à celui des gravures rupestres que l'on trouve à proximité et suggère que les poteries sont contemporaines de ces gravures.

- Pétroglyphes

Plus de 1 600 pétroglyphes ont été découverts jusqu'à présent dans la vallée et quelques-uns au sud. Ils sont gravés sur des blocs de pierre ovoïdes et des affleurements de roches plates à l'aide d'outils en fer qui permettaient de creuser la roche dure, du quartzite de grès.

Le long de la vallée de l'Ogooué, les gravures sont regroupées à Doda, Ibombil, Kongo Boumba, Lindili, Epona et Elarmékora. Ces sites sont classés en deux catégories : autour d'Otoumbi à l'ouest, et dans l'est du parc de Lopé-Okanda à l'est. L'iconographie des images révèle une forte ressemblance avec les motifs trouvés sur les poteries de l'âge du fer (ainsi qu'avec les motifs de scarifications corporelles encore en usage à ce jour). 67 % des gravures représentent des cercles ou des cercles concentriques, sur un ensemble comprenant au total 75 % de formes géométriques. Seules 8 % sont des représentations animales – reptiles ou petits quadrupèdes. Les grands mammifères, comme les éléphants et les antilopes, qui sont présents dans l'art rupestre au Sahara et en Afrique Centrale et de l'Est ne sont pas représentés. Un très petit groupe d'images, 6,4 %, représentent des armes et des outils. Les images de lancer de couteau sont particulièrement intéressantes : en Afrique centrale, ces armes sont associées aux populations bantoues. Des couteaux de jet sont toujours en usage dans le parc national.

Ces sites sont proches des sites de peuplement de l'âge du fer et si les deux sont liés, les gravures pourraient alors dater de 2300 à 1400 BP.

Les gravures rupestres sont réunies en grands groupes :

- Elarmékora : 140 images en cinq groupes ;
- Epona : 410 images ;

- Kongo-Boumba : 280 images en cinq groupes ;
- Lindili : 20 images.

- Late Sites de l'âge du fer récent (1900-150 BP) :

Entre 1900 et 1800 BP, une nouvelle vague d'immigrants s'installa dans la vallée, déplaçant les populations précédentes. Cette nouvelle population resta sur place pendant environ 400 ans avant de se déplacer plus au sud. Des vestiges de leurs fours permettent de suivre leur progression à partir d'Otoumbi le long des deux rives de la vallée et sur les crêtes dans la forêt au sud. Des dépôts de charbon sont la première preuve de défrichage et de culture sur brûlis dans les zones de forêt.

Pour des raisons encore inconnues, la vallée fut abandonnée entre 1400 et 800 BP. Ces 600 ans d'absence d'occupation humaine auront sans nul doute conduit à des changements dans la végétation de la vallée.

Les ancêtres de la population actuelle de l'Okanda commencèrent à arriver dans la vallée vers le XIVe ou le XVe siècle av. J.-C. Ils vivaient eux aussi dans des villages établis au sommet des collines. Des datations au carbone de leur poterie ont confirmé les études historiques et linguistiques. La poterie de la Lopé est retrouvée uniformément sur les 1 500 kilomètres carrés de la vallée. Peut-être ont-ils utilisé leur savoir-faire pour descendre les rapides sur des canots creusés dans des troncs d'arbres, comme on le mentionne au XIXe siècle, pour traverser l'étendue de leur territoire.

Plus au sud dans la forêt, des vestiges d'installation humaine datant du XIVe au XIXe siècles ont été également trouvés, qui reflètent une autre tradition de fonte du fer. Il semble que, durant cette période, deux cultures différentes aient coexisté : les Lopé dans la savane et les Lélédi dans la vallée du Lélédi dans la forêt.

Au XXe siècle, des villages ont été déplacés vers la périphérie de la forêt, le long de la route principale et du chemin de fer qui parcourent la vallée du fleuve Ogooué.

- Mont Iboundji

Aucun détail n'est fourni à propos des attributs culturels de ce site qui est décrit comme un sanctuaire.

Histoire et développement

Le début de l'histoire du site a été amplement évoqué précédemment.

Les fouilles archéologiques de la zone ont commencé en 1987 et se poursuivent aujourd'hui.

Dans la ceinture de savane, qui a attiré des populations en grand nombre sur plusieurs millénaires, des gens vivent encore aujourd'hui. Les langues parlées dans la zone sont organisées en plusieurs groupes, parmi lesquels : Okandais, Simba et Pouvi, Makina, Akélé, Mbahouin, Saké et Massango.

Aux XIXe et XXe siècles, avec l'arrivée du régime colonial, les peuplements, alors formés de petits hameaux pour chaque famille, ont été regroupés en villages et villes

plus grands. En 1967, la Route nationale 3 fut construite le long de la vallée pour faciliter l'exploitation des forêts. Les principaux villages se trouvent aujourd'hui le long de cette route.

En 1976, un chemin de fer a été construit par un consortium, Eurotrag, entre Libreville, sur la côte, et Franceville, dans la forêt. Ce chemin de fer devait faciliter l'exploitation du manganèse et du bois. Cela conduisit à la création de nouveaux villages autour des gares d'Ayem et de Lopé.

Aujourd'hui, environ 2 000 personnes vivent à l'intérieur des limites de la zone proposée pour inscription, dans six petits villages. Trois le long de la vallée de l'Ogooué : Boléko (Lopé), Kongoboumba et Kazamabika, et trois dans le sud, le long de l'Offoué : Makoghé, Badondé et Mikongo, auxquels on ajoutera les deux villages de Ramba et de Massenguelani, où vivent des populations bantoues et pygmées. Les six principaux villages sont désignés comme zones de développement, pour encourager l'essor des marchés de produits locaux et de l'écotourisme.

Dans la zone tampon se trouve Aschouka. Un campement touristique a été installé à Lopé, la station de Boleko.

Lopé-Okanda a été classé comme réserve en 1946, et, en 2002, est devenu parc national.

3. VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, INTÉGRITÉ ET AUTHENTICITÉ

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'intégrité des sites culturels repose essentiellement sur leurs relations les uns par rapport aux autres le long de la vallée du fleuve Ogooué – le corridor qui a facilité les vagues successives de migrations. Une partie supplémentaire de ce couloir a été rajoutée dans la proposition d'inscription révisée soumise en 2006 et dans celle de 2007. Dans le parc national, en dehors d'un ensemble de sites disposés le long du fleuve, des sites archéologiques secondaires et plus récents jalonnent les vallées des affluents dans la forêt. Ils constituent les marges d'un ensemble principal qui émerge le long de la vallée du fleuve Ogooué. Globalement, l'intégrité des sites culturels est désormais discernable, bien qu'il soit souhaitable à l'avenir que la partie de la vallée comprise entre l'angle nord-ouest du parc national et l'ensemble historique au nord-ouest soit incluse de manière à protéger la totalité du corridor du fleuve.

Authenticité

L'authenticité des sites archéologiques et des sites d'art rupestre ne semble pas mise en doute. Toutefois, il est nécessaire de consolider les sites fouillés afin de garantir le fait qu'ils ne subiront pas d'érosion naturelle et ne seront pas endommagés par l'homme.

Analyse comparative

Une analyse comparative plus détaillée a été fournie avec la dernière révision de proposition d'inscription, qui compare avant tout les sites archéologiques proposés pour inscription le long du fleuve Ogooué à d'autres sites culturels au Gabon. Cette analyse révèle que les sites de pétroglyphes n'ont pas d'équivalents, et que les dates du travail du fer dans le bien proposé pour inscription, autour du VIIe siècle av. J.-C., sont bien antérieures aux traces retrouvées sur plusieurs sites au Gabon.

Par rapport aux sites dans les pays voisins, Cameroun, République démocratique du Congo, Congo et Zambie, les vestiges de l'âge de pierre tardif sont décrits comme témoignant d'un net élargissement de la culture tshitoliennne, montrant une diffusion de l'industrie au nord-ouest de l'Afrique centrale atlantique. Les sites de l'Ogooué représentent ainsi son occurrence la plus occidentale. Le site de Maboué est présenté comme le plus ancien lieu de production microlithique d'Afrique centrale. On observe une concentration de sites de l'âge de pierre acheuléen dans la vallée du fleuve Ogooué ; les dates pour le travail du fer au bord du fleuve Ogooué sont aussi bien antérieures à celles des sites du IVe-IIIe av. J.-C. des pays voisins.

Pour les pétroglyphes, des comparaisons sont établies avec d'autres sites du Patrimoine mondial d'Afrique, comme par exemple Tsolido au Botswana, Mapungubwe en Afrique du Sud, et Tassili Ajjer en Algérie. Cependant, aucun détail n'est donné sur d'autres sites de la même région géoculturelle comme Bidzar au Cameroun, Calola, Bambala et Capelo dans le Haut Zambèze en Angola, Kwili au Congo inférieur, Mpatou, Lengo, Bambali et Bangassou en République centrafricaine, tous connus avant la découverte des pétroglyphes de la vallée de l'Ogooué dans les années 1980.

Bien qu'il soit mentionné Lopé est un « carrefour » par où sont passés plusieurs groupes de population, on aurait pu plus insister sur le nombre extraordinaire de sites substantiels du Néolithique et de l'âge de fer, sur la pérennité du peuplement en un seul et même lieu, et sur la forte association des zones avec les premières migrations bantoues, ainsi que sur les relations entre l'art rupestre et le peuplement de l'âge de fer.

Enfin, l'analyse comparative considère d'autres sites du Patrimoine mondial culturel situés ailleurs dans le monde et présentant de l'art rupestre.

Dans l'analyse comparative des qualités naturelles, on souligne que la savane de la vallée fluviale reflète l'utilisation du feu et le contrôle humain de la végétation sur des dizaines de milliers d'années.

En conclusion, les informations fournies désormais mettent l'accent sur l'importance de l'ensemble des sites le long de la vallée fluviale et sur les témoignages qu'ils apportent concernant des vagues de peuplements successives, le peuplement permanent fondé sur l'exploitation des ressources forestières, la migration des peuples et des langues bantoues, et la création d'un substantiel corpus d'art rupestre. Ceci souligne à son tour le besoin de considérer ce passage de la vallée fluviale comme un paysage culturel reflétant aussi la création d'un paysage herbeux par le contrôle de la végétation sur des

millénaires. Les limites du site doivent refléter cet ensemble unitaire.

On ne peut cependant établir l'importance de l'ensemble du bien proposé pour inscription en termes culturels, car l'importance culturelle est limitée au nord de la vallée de l'Ogooué et n'est pas étendue à l'entièreté du parc national.

En conclusion, l'ICOMOS considère que la vallée fluviale de Lopé-Okanda est un paysage culturel important reflétant l'impact des premières phases successives de peuplement, du travail du fer, de l'agriculture et des lointaines migrations des peuples vers l'Afrique centrale et australe.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle pour les raisons suivantes :

Le parc de Lopé-Okanda :

- est considéré comme un musée en plein air de l'évolution des techniques et de l'expression créative des anciens habitants de la région.
- est un témoin remarquable d'un peuplement qui perdura sur 400.000 ans, depuis le Paléolithique, en passant par le Néolithique et l'âge de fer, jusqu'aux peuples bantous et pygmées d'aujourd'hui.
- possède une importante concentration de sites archéologiques, suggérant une activité humaine intensive de longue date.
- représente les plus anciennes phases de l'extension de la culture tshitoliennne vers l'Atlantique.
- a livré des preuves de domestication ancienne des plantes et des animaux et d'utilisation des ressources de la forêt.
- comprend le fleuve Ogooué, l'une des principales voies de transport pour la diffusion des populations et des langues bantoues vers l'Afrique centrale et l'Afrique australe.

Évaluation des critères :

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels iii et iv.

Critère iii : L'État partie justifie ce critère par la richesse des ensembles archéologiques des tronçons moyens de la vallée du fleuve Ogooué, témoins de presque 400.000 ans d'histoire quasi continue. Les sites archéologiques ont fourni la plus ancienne phase d'extension de la culture tshitoliennne vers l'Atlantique, ainsi que des traces détaillées d'utilisation ancienne des produits de la forêt, de cultures agricoles et de domestication des animaux.

L'ICOMOS considère que ce critère est justifié, sous réserve d'une définition satisfaisante des délimitations.

Critère iv : L'État partie justifie ce critère au motif que le bien est un musée en plein air de gravures rupestres et que, globalement, les sites archéologiques de la vallée du fleuve Ogooué témoignent de la succession de nombreuses civilisations et pourraient être les témoins des premières phases de la diffusion des peuples et des langues bantoues depuis le nord-ouest en direction de l'Angola.

L'ICOMOS considère que le groupe de sites du Néolithique et de l'âge de fer, ainsi que les vestiges de l'art rupestre, semblent refléter une route de migration majeure des peuples bantous et d'autres populations de l'ouest de l'Afrique le long de la vallée du fleuve Ogooué en direction du nord des denses forêts sempervirantes du Congo, d'Afrique centrale orientale et d'Afrique australe, qui a façonné le développement de toute l'Afrique subsaharienne. Les vestiges subsidiaires dans la forêt témoignent du développement de communautés forestières et de leurs relations avec les peuples contemporains.

L'ICOMOS considère que ce critère est justifié, sous réserve d'une définition satisfaisante des délimitations.

L'ICOMOS considère que la valeur universelle exceptionnelle est justifiée et que le bien proposé pour inscription semble satisfaire les critères iii et iv, sous réserve d'une évaluation satisfaisante des délimitations, sur place.

4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

Impacts du changement climatique

La nature fragile de la savane autour de la vallée fluviale pourrait pâtir du changement climatique, qui entraîneraient plus de sécheresse ou au contraire un temps bien plus humide.

Pressions liées au développement

Le parc de Lopé-Okanda est situé dans une région à faible densité de peuplement. Les pressions liées à la chasse illégale et à l'abattage des arbres existent, mais ne semblent pas toucher les sites archéologiques.

La plus grande menace pour la zone est l'incapacité de la population locale à tirer sa subsistance de la forêt environnante. Le projet ECOFAC avait pour objectif de promouvoir le développement durable de la zone, à encourager les habitants à vivre dans la zone et à obtenir un revenu raisonnable des ressources locales. Cette initiative est actuellement reprise par le plan de gestion.

Pressions liées au tourisme

Actuellement, le nombre de visiteurs est extrêmement faible - on rapporte moins de 10 personnes par an. Il n'y a donc pas de pression touristique sur le site. Toutefois, si le nombre de visiteurs devait augmenter, comme cela est souhaité, il faudrait établir un moyen de contrôler l'accès aux très nombreux sites d'art rupestre et archéologiques

afin d'éviter tout dommage. Cette question est également traitée par le plan de gestion. Des structures d'accueil des touristes ont été créées à la Lopé (un hôtel privé) dans le cadre des initiatives d'écotourisme du projet ECOFAC.

5. PROTECTION, CONSERVATION ET GESTION

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Il a été impossible de détacher une mission dans les zones culturelles du nord du parc national ; l'ICOMOS ne peut donc pas dire si les limites ont été correctement définies de façon à englober les sites archéologiques le long de la vallée fluviale.

L'ICOMOS considère que les limites de la zone principale et de la zone tampon semblent en théorie adéquates, mais n'a pu vérifier ce point sur place.

Droit de propriété

Le parc national appartient à l'État. Le droit de propriété afférent aux zones culturelles au nord du parc n'a pas été indiqué.

Protection

Protection légale

Instituée le 26 septembre 1946, la réserve de la Lopé fut la première zone protégée au Gabon. En 2002, la zone a été reclassée parc national de Lopé-Okanda, en même temps que douze autres parcs nationaux au Gabon. Un décret du 17 janvier 2006 a défini les délimitations des ensembles historiques autour des principaux sites archéologiques et d'art rupestre situés en dehors du parc national, ainsi que le sanctuaire du mont Iboundji.

L'ICOMOS considère que les mesures de protection du bien permettent la protection des attributs culturels du paysage.

Conservation

Historique de la conservation

De nombreux sites ont fait l'objet de recherches archéologiques. Cependant, les consolidations effectuées suites aux fouilles ne sont pas détaillées.

État actuel de conservation

L'état actuel de conservation des sites archéologiques est détaillé pour chacun d'eux. Les sites archéologiques dans la savane sont décrits comme étant en plein air, et donc très sensibles à l'érosion. Quelques-uns, avec des roches exposées, sont clairement vulnérables aux hommes et aux animaux. Certains sites situés dans la forêt auraient été endommagés ou envahis par les arbres. Bon nombre de sites d'art rupestre sont éloignés des zones d'habitation et peu visités. L'ICOMOS n'a pas pu visiter les sites des zones comprises dans l'extension.

Mesures de conservation actives

Il n'existe actuellement aucune mesure de conservation active pour les sites archéologiques. Une grande partie d'entre eux sont isolés, un isolement qui est présenté comme une bonne protection. Il semble qu'au fil du temps, des travaux de consolidation et de réparation s'imposeront.

L'ICOMOS recommande que les mesures de conservation préventive et les travaux de réparation des sites archéologiques soient renforcés lorsqu'un personnel convenablement formé sera engagé.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

En 2002, il a été décidé de créer un Conseil national des parcs nationaux (CNPN) doté d'un secrétariat permanent chargé de faire la liaison avec les ONG. Une loi créant une agence nationale en charge des parcs nationaux est en attente d'adoption par le nouveau gouvernement qui a pris ses fonctions en janvier 2007. On prévoit son approbation dans le courant de l'année 2007. Le parc de Lopé-Okanda ne possède pas de commission de gestion. Toutefois, un Comité scientifique de suivi du site de Lopé-Okanda et une Commission du site sont en cours d'établissement.

Actuellement, le parc est placé sous l'autorité de la Direction de la faune et de la chasse (DFC), dépendant du Ministère de l'Économie forestière et de la Pêche, qui est chargé de la protection de l'environnement et de la nature. Dans la pratique, la gestion quotidienne est assurée par la Brigade de faune, basée à la Lopé.

En 1992, le projet ECOFAC (Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale) a été élaboré, financé par des fonds du Développement européen. Son objectif était d'encourager le développement durable des ressources locales et de promouvoir l'écotourisme. Ce projet emploie 50 personnes. ECOFAC fait partie d'une initiative régionale plus large qui couvre les parcs du Congo, du Cameroun, de la République centrafricaine et de la Guinée équatoriale.

En 2004, ECOFAC a produit un Plan d'aménagement de la Lopé. Afin de faciliter l'exploitation contrôlée des ressources de la forêt, ce plan propose des zones d'exploitation autour des six villages, de la gare de Ayem (à l'ouest) et de Aschouka dans la zone tampon. Le plan envisage le développement de pistes touristiques rejoignant les sites archéologiques, la formation de guides spécialisés en archéologie, la création de structures d'hôtellerie pour les visiteurs et le développement d'un écomusée à la Lopé.

Ce plan constitue la base du plan de gestion du parc national qui a été achevé en janvier 2006 après un processus de consultation des communautés locales et des principaux partenaires, et adopté en août 2006.

Le plan définit une vision pour le parc, des objectifs, des contraintes, des opportunités et des actions en réponse aux exigences de l'écologie, du tourisme, des ressources culturelles, du développement de la communauté, de

l'infrastructure et de la gestion du parc et des implications pour le secteur privé. Bien qu'il soit désigné comme un plan pour le parc, le texte couvre également les zones historiques situées en dehors du parc.

La quatrième phase du projet ECOFAC fut lancée en 2006.

Ressources, dont personnel, expertise et formation

Le ministère apporte 3 000 euros par an pour payer les salaires et les frais courants. ECOFAC a investi 4,75 millions d'euros depuis 1992, c'est-à-dire environ 450 000 euros par an.

Pour la 4^{ème} phase de l'ECOFAC, on envisage une contribution de 3,5 millions d'euros. Pour ce qui est du volet naturel du travail du parc, des ressources sont aussi fournies par la Wildlife Conservation Society et la London Zoological Society qui contribuent à la dotation en personnel du parc. Pour le paysage culturel et les sites archéologiques, on manque toujours de personnel formé ou spécialisé. Toutefois, le ministère de la Culture est en pourparlers avec le ministère de l'Économie forestière pour l'affectation d'un conservateur culturel sur les sites culturels.

L'ICOMOS recommande qu'une grande priorité soit accordée à l'affectation d'un ou de plusieurs membres du personnel convenablement formé à la gestion des sites archéologiques et des paysages culturels.
--

6. SUIVI

Documentation

L'État partie a fourni un inventaire détaillé accompagnant la dernière révision de la proposition d'inscription. Il contient des références cartographiques et des descriptions de tous les sites, et des photographies pour certains d'entre eux. Cet inventaire jette les bases du futur travail de suivi des sites archéologiques et rupestres.

Suivi

Un suivi périodique des sites archéologiques est envisagé sur la base d'une documentation photographique.

7. CONCLUSIONS

L'inventaire détaillé et l'analyse comparative fournis avec la proposition d'inscription révisée permettent une bien meilleure compréhension et appréciation de l'importance du fleuve Ogooué au Néolithique et à l'âge de fer, en tant que site de peuplement et route de migration qui permit la diffusion des peuples et des langues. Les extensions vers le nord du parc sembleraient englober les principaux sites archéologiques et rupestres. La proposition d'inscription ayant été renvoyée, l'ICOMOS disposait d'un temps limité pour réaliser son évaluation, et il n'a pas été possible de détacher une mission sur les sites en dehors du parc national qui n'avaient pas été visités lors de la première mission conjointe. De l'avis de l'expert qui a mené la première mission, il conviendrait d'organiser une autre mission d'une semaine.

Bien que l'ICOMOS considère, d'après son évaluation théorique, que le bien proposé pour inscription démontre une valeur universelle exceptionnelle et satisfait les critères dans la mesure où les délimitations sont adéquates, il n'a pas été possible de déterminer si les délimitations mises en avant sont satisfaisantes, ni de vérifier l'état de conservation des sites archéologiques ou la future mise en place de la gestion préventive et des travaux de réparation. L'ICOMOS tient à recommander qu'une mission soit envoyée après la 31^e session du Comité et que ses résultats soient présentés lors de la 32^e session.

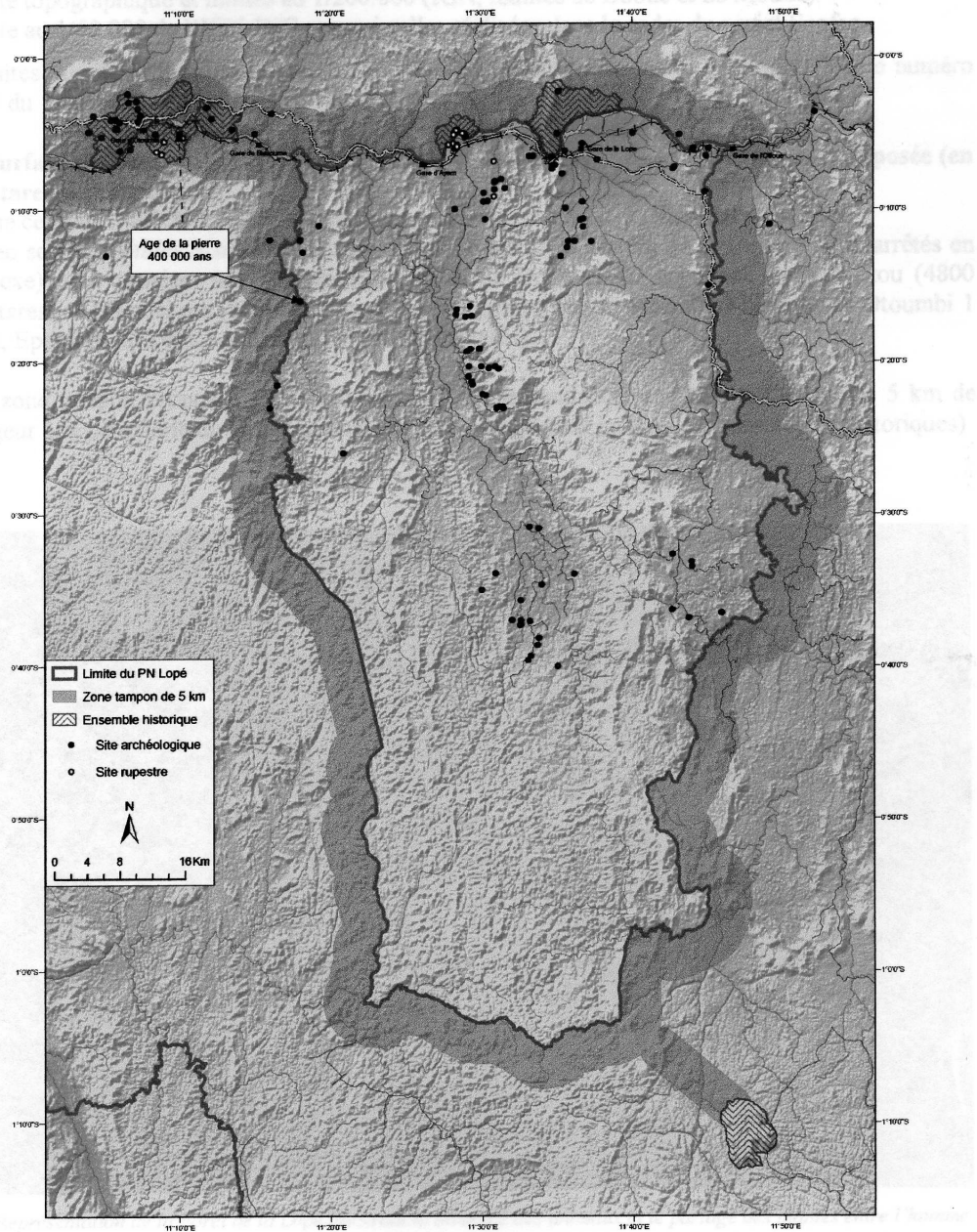
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'examen de la proposition d'inscription de l'écosystème et du paysage culturel relique de Lopé-Okanda, Gabon, soit *différé* afin de permettre à l'ICOMOS d'envoyer une mission sur le site pour étudier les délimitations et les dispositions en matière de conservation. Dans le cas où ce dossier serait différé de la sorte, l'État partie n'aurait pas à présenter une nouvelle proposition d'inscription en 2008, la proposition d'inscription existante pourrait être examinée par le Comité à sa 32^e session, en tenant compte des résultats de la mission.

L'ICOMOS recommande également qu'une priorité majeure soit accordée à l'affectation d'un ou de plusieurs membres du personnel convenablement formé à la gestion des sites archéologiques et des paysages culturels.

Il est également recommandé que les mesures de conservation préventive et les travaux de réparation dans les sites archéologiques soient renforcés lorsqu'un personnel convenablement formé sera engagé.
--

Localisation du bien au centre du pays sur la carte générale du Gabon
d. Localisation précise sur la carte et indication des coordonnées géographiques à la seconde près
 Latitude : 0° 00' N et 01° 20' S ; Longitude : 11° 05' E et 11° 55' E



Plan indiquant les délimitations révisées du bien proposé pour inscription



Zones de savane bordant le fleuve Ogooué



Pétroglyphes du site de Kongo Boumba